

PRODUITS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE INTERDITS LORS D'ACTIVITÉS SOUMISES À AUTORISATION SUR LE DOMAINE PUBLIC NEUCHATELOIS

PRODUITS NON AUTORISÉS



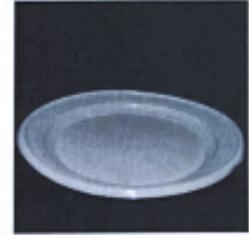
Sachets en plastique



Pailles en plastique et bâtonnets mélangeurs en plastique



Gobelets, verres en plastique ou en carton enduit d'un film plastique



Assiettes, bols en plastique ou en carton enduit d'un film plastique



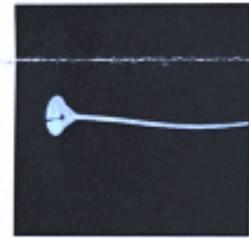
Couverts en plastique



Moyens de fermeture et couvercles en plastique



Récipients en plastique pour aliments à consommation immédiate



Tiges de ballon de baudruche en plastique



Ces produits fabriqués en plastique oxo-dégradable et oxobiodégradable sont également interdits.

PRODUITS DE SUBSTITUTION

AUTORISÉS

LES PLASTIQUES RÉUTILISABLES | LE VERRE | LA CÉRAMIQUE | LE PAPIER | LE CARTON | LE BOIS | LE PET SOUS FORME DE BOUTEILLES

INTERDITS

- LES PLASTIQUES OXODÉGRADABLES ET OXOBIODÉGRADABLES
- LES PLASTIQUES COMBINÉS À D'AUTRES MATÉRIEAUX (EX. PAPIER, CARTON)
- LES PLASTIQUES ISSUS DU RECYCLAGE
- LES PRODUITS DITS COMPOSTABLES OU BIODÉGRADABLES, Y COMPRIS CEUX RESPECTANT LA NORME EN 13432 (EX. BAGASSE, BAMBOU, FEUILLES DE PALMIER)
- LE POLYSTYRÈNE EXPANSÉ
- LE PET (À L'EXCEPTION DES BOUTEILLES)